

Politique d'entreprise 4.1.1

Date d'approbation : 19 novembre 2020 Date d'entrée en vigueur : 19 novembre 2020 Dernière mise à jour : 19 novembre 2020

Responsable : Directeur général des ressources humaines

POLITIQUE D'INCLUSION ET DE DIVERSITÉ

L'inclusion et la diversité sont des principes fondamentaux à Stepan. À travers le monde, Stepan a bénéficié de la diversité, des compétences et de l'expérience de ses employés. Stepan considère que la diversité, l'inclusion et le respect sont essentiels pour notre entreprise, nos clients et nos employés. Pour cette raison, Stepan s'efforce de favoriser un environnement inclusif où tous sont traités avec respect. Cette démarche est conforme au code de conduite et aux valeurs de Stepan, qui visent à donner à tous la possibilité de changer les choses et de faire les bons choix.

Cette politique d'inclusion et de diversité est mise en œuvre dans le cadre de la <u>Politique de gouvernance</u> de la <u>politique d'entreprise</u> et du <u>Code de conduite de Stepan</u> et s'applique à chaque employé de Stepan, y compris les membres non salariés de son conseil d'administration. Elle décrit les principes et les règles relatives à notre vision en matière de respect, de diversité et d'inclusion et plus particulièrement en matière de prévention du harcèlement la discrimination au travail

Inclusion

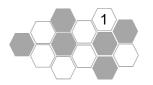
Stepan et ses employés sont tenus de créer et de préserver des environnements inclusifs pour tous nos employés, entrepreneurs, clients, employés intérimaires, agents, fournisseurs et tous ceux avec qui nous travaillons. Des environnements inclusifs doivent être créés de manière proactive afin que les employés se sentent soutenus, écoutés et en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes. Toutes les communications par ou entre les employés, quel que soit leur titre ou leur niveau hiérarchique, doivent être respectueuses. Il est contraire à cette politique de mettre à l'écart ou d'exclure tout individu ou groupe sur la base, d'une partie ou de la totalité, de son appartenance religieuse, de son origine nationale, de ses croyances ou de toute autre caractéristique protégée.

Diversité

Tous les employés doivent respecter et valoriser la diversité des uns et des autres et de tous ceux avec qui nous exerçons nos activités et interagissons. La diversité signifie être différent ou unique en tant qu'individu ou groupe. Les employés doivent toujours se traiter mutuellement de manière respectueuse.

Discrimination, harcèlement et intimidation

Tous les employés doivent créer et préserver un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement et d'intimidation, notamment le harcèlement sexuel. Cela concerne également les interactions avec les clients, les fournisseurs ou d'autres contacts professionnels, peu importe si ces interactions se déroulent sur le lieu de travail ou à l'extérieur. La discrimination désigne toute action ou absence d'action préjudiciable au travail en raison des caractéristiques protégées d'une personne. Le harcèlement ou l'intimidation sont des comportements oraux, écrits (y compris les médias électroniques et sociaux) ou physiques qui dénigrent ou affichent une hostilité ou une aversion envers une personne et qui : a) ont pour but ou pour effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant ; b) ont pour but ou pour effet d'entraver de manière injustifiée les activités professionnelles d'une personne ; ou c) nuisent de tout autre manière aux possibilités professionnelles d'une personne. Tous les employés doivent consulter et connaître leurs politiques locales et les règles d'interdiction spécifiques en matière de discrimination, de harcèlement et d'intimidation.





POLITIQUE D'INCLUSION ET DE DIVERSITÉ

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est tout comportement physique, verbal ou électronique malvenu qui est perçu comme étant de nature sexuelle lorsque le fait d'accepter ou de refuser un tel comportement conditionne les décisions en matière d'emploi, ou lorsque ce comportement a pour but ou pour effet de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Tous les employés doivent consulter et connaître leur politique locale, les définitions et les interdictions spécifiques concernant le harcèlement sexuel.

Aide en matière de politiques

Stepan apportera son aide à toutes les personnes travaillant dans l'entreprise pour qu'elles soient en conformité avec cette politique, y compris, le cas échéant, en leur offrant une formation, des conseils et du soutien.

Les employés de Stepan sont invités à faire part de leurs préoccupations et à poser des questions sur cette politique à leur superviseur, aux ressources humaines ou au service d'éthique et de conformité en s'adressant à ethics.compliance@stepan.com ou en appelant la ligne d'assistance éthique de Stepan. Les signalements à la ligne d'assistance éthique de Stepan peuvent être faits de manière anonyme.

Tout employé qui prend connaissance d'un possible manquement à une politique d'entreprise est tenu de signaler ses soupçons dans les plus brefs délais conformément à la section « Comment signaler une éventuelle faute professionnelle » du Code de conduite de Stepan. Consulter le Code de conduite de Stepan.

Les employés doivent respecter toutes les lois et les réglementations applicables à chaque lieu et situation. Pour toute question ou inquiétude concernant une loi ou un règlement, les employés peuvent contacter la direction de l'Éthique et de la Conformité à l'adresse ethics.compliance@stepan.com ou le service des Affaires juridiques.

